Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 18 (1947)

Heft: 12

Artikel: Le Jura bernois et les banques

Autor: Steiner, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825618

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du trafic la construction ou l'aménagement de lignes de chemins de fer existentes ? Aujourd'hui nos autorités semblent pencher plutôt pour la seconde solution. Mais lorsque nos premiers chemins de fer ont été construits, tout le monde pensait qu'il fallait consentir de très grands sacrifices pour les établir, car ils ne manqueraient pas de provoquer un réjouissant développement économique qui compenserait par la suite tous les sacrifices consentis.

Nous avons dit que les industries jurassiennes ont leurs racines dans les richesses naturelles du pays. Quelles sont ces richesses ? Ce sont d'abord les matières premières d'origine minérale, le *fer* sidérolithique ou pisolithique du bassin de Delémont et de Corcelles-Crémines, le *sable vitrifiable* de Soubey, de Court et du Moron, les *calcaires*, les *marnes* et les *argiles* et autrefois aussi le salpêtre. Il y a encore des richesses minérales non exploitées, des schistes bitumineux, peut-être du pétrole et du charbon.

Dans un prochain article nous passerons ces différentes industries jurassiennes en revue et suivront en grandes lignes leur évolution historique.

Se pencher sur le travail de nos populations, dans le passé et dans le présent, connaître la production de nos usines, les soucis et les aspirations de nos chefs d'entreprises, c'est vivre intensément la vie de notre pays. On ne peut s'y adonner sans éprouver la plus grande admiration pour tout ce dont le génie humain et les qualités ancestrales de nos populations jurassiennes sont capables de réaliser dans la merveilleuse collaboration des patrons et des ouvriers, dans la paix, dans l'amour du travail bien fait. On y gagne une grande confiance dans l'avenir. Nous sentons qu'il n'y aura pas de difficultés que les Jurassiens ne sauront résoudre, avec l'aide de leurs autorités, dans un cadre qui sera à la mesure de ce que nous apprécions le plus, le respect de la personnalité humaine et la liberté, qui permettent à chacun de faire preuve d'initiative et de réaliser ses ambitions professionnelles dans les limites de ses connaissances, de son pouvoir et de son courage.

René Steiner.

Le Jura bernois et les banques

Dès le XIIe siècle, les princes-évêques de Bâle, nos anciens maîtres, avaient obtenu le droit de battre monnaie. L'unité de monnaie était la livre bâloise, mais comme elle n'était pas frappée, elle était toute théorique et ne servait que de base de calcul. Il fallait 12 batz ou 20 sols pour une livre et le sol valait 12 deniers. Dans notre pays circulaient les monnaies de tous les pays avoisinants et de l'empire et il n'était pas toujours aisé d'en convertir la valeur en monnaie du pays. Cependant comme le roulement de l'argent et le volume des échanges étaient incomparablement plus petits qu'aujourd'hui, on pouvait se tirer d'affaire tant bien que mal. Lors du rattachement du Jura au canton de Berne, les monnaies bernoises devinrent la monnaie courante du pays.

Les banques, sans lesquelles la vie économique nous semblerait impossible aujourd'hui, sont des institutions relativement récentes. Vers 1825, on en connaissait une demi-douzaine à Berne. Elle recevaient des placements de particuliers, géraient des fortunes et faisaient des prêts hypothécaires. Dans le Jura on faisait de préférence appel à cette époque aux établissements bancaires de Bâle.

C'est vers 1820-1830 qu'un nouvel élément, les *caisses d'épargne*, firent leur apparition dans l'organisation du crédit. Elles répondaient en somme à deux besoins bien différents. Tout d'abord, les prêts hypothécaires étaient restés jusqu'à la chute de l'ancien régime, l'apanage des familles patriciennes, qui se distinguaient dans la gestion des affaires par leur prudence et aussi un conservatisme que le développement économique du pays devait briser. La création de caisses d'épargne fut en somme une véritable libération économique des citoyens, libération qui entraîna celle des libertés politiques. Ensuite, il faut se souvenir que la Révolution française et ses conséquences politiques et économiques, les guerres napoléoniennes, le blocus continental, la loi de protection douanière à outrance de la France de 1822 avaient eu des conséquences très fâcheuses chez nous. La guerre et les crises économiques avaient ruiné le sens de l'épargne et le bien-être des populations. Il fallait recréer des bases saines à une économie en pleine évolution. Il fallait encourager le sens de l'épargne, l'une des vertus fondamentales sur lesquelles repose la prospérité d'un pays. Le canton de Berne a eu à ce moment-là des hommes clairvoyants et pleins d'initiative, qui ont su faire renaître la confiance en l'avenir et le sens de l'épargne des populations.

Les caisses d'épargne suivantes furent créées dans le Jura :

Caisse d'épargne du district de Courtelary, à Courtelary	1829
Caisse d'épargne du district de Porrentruy, à Porrentruy	1844
Caisse d'épargne du district de Moutier, à Moutier	1856
Caisse d'épargne et de crédit, à Saignelégier	1856
Caisse d'épargne et de crédit, à Delémont	1857
Banque populaire du district de Moutier, à Moutier	1864
Caisse d'épargne de Bassecourt, à Bassecourt	1865
Caisse d'épargne de la paroisse, à Courrendlin	1865
Crédit mutuel ouvrier, à Moutier	1867
Caisse d'épargne et de prêt, à Laufon	1868
Caisse d'épargne, à Sonvilier	1870
Caisse d'économie du district de Neuveville, à La Neuveville	1872
Crédit industriel, à Renan	1879
Banque du Jura, à Delémont	1886
Caisse d'épargne et de prêt, à Sonvilier	1888
Bezirkskasse Laufen, à Laufon	1890
Caisse d'épargne de la vallée, à Malleray	1895
Caisse d'épargne du Haut Plateau des Franches-Montagnes, au Noirmont	1904

Ces caisses d'épargne avaient pour but de recueillir les petites économies et de les placer au mieux. Elles placèrent souvent leurs fonds en prêts hypothécaires et en crédits aux artisans et aux entreprises industrielles et commerciales, dont elles favorisaient l'établissement et le développement. Elles ont aussi rendu au pays des services considérables et lui ont permis de jeter les bases de son industrie, actuellement florissante à souhait.

Mais les caisses d'épargne connurent aussi des temps difficiles. Elles eurent leurs crises de croissance. Elles en eurent d'autres, qui dans plusieurs cas leur furent fatales. Nos jeunes entreprises étaient frappées périodiquement de crises économiques, beaucoup moins graves que les deux dernières que nous avons vécues et dont chacun se souvient. Cependant ces crises passagères ne pouvaient être surmontées que par des entreprises jouissant de réserves suffisantes ou disposant de larges crédits. Les marges de bénéfices des entreprises n'avaient pas la souplesse anormale d'aujourd'hui, leurs réserves et l'organisation du marché ne permettaient pas l'octroi de crédits toujours suffisants pour faire le pont entre deux périodes de prospérité. La libre concurrence sur les marchés étrangers pouvait mettre certaines branches de la production dans des difficultés dont l'issue était trop souvent problématique. D'où bien des catastrophes qui ont parfois entraîné des caisses d'épargne dans leur sillage.

La plupart des caisses d'épargne du Jura furent reprises peu à peu par la Banque cantonale de Berne au cours de la seconde moitié du siècle passé. Les plus solides survécurent à la crise générale des caisses d'épargne et, grâce à une saine gestion, continuent de prospérer. Nous citons celle de Courtelary, celle de Laufon et celle de Bassecourt. Elles se sont groupées avec les caisses d'épargne de l'ancien canton en une union des banques et caisses d'épargne bernoises pour l'institution d'un contrôle obligatoire.

La *Banque cantonale de Berne* * a été créée en 1833 par décret du Grand Conseil. Son institution répondait à un besoin urgent. Il fallait ouvrir aux commerçants et aux industriels une source de crédit qui leur permit de faire prospérer leurs entreprises en toute indépendance. D'autre part il fallait libérer la vie économique du pays de l'influence que le patriciat avait gardée dans le domaine financier. La Banque cantonale avait pour but d'utiliser les capitaux de l'Etat par des remises d'argent, des ouvertures de crédits à termes et moyennant sûretés, des opérations de change, des émissions de billets et en général toutes les opérations de banque. Dès l'année 1834 la Banque cantonale de Berne a émis des billets de 20.— fr., 50.— fr., 100.— fr. pour deux millions de francs en tout. En 1848 sévissait une grave crise dans notre industrie horlogère jurassienne, tout particulièrement dans le district de Courtelary. Pour procurer des moyens de paiement aux ouvriers horlogers la banque émit encore 25,000 billets

*) La plupart des renseignements sur l'historique de la Banque cantonale ont été tirés de l'ouvrage publié par la Banque cantonale de Berne à l'occasion de son centenaire en 1934.

de 5.— fr. Les billets bernois n'eurent cependant pas une très grande vogue au début. La Banque cantonale de Berne cessa d'être une banque d'émission en 1907, date de l'ouverture des guichets de la Banque nationale suisse, fonctionnant comme banque centrale d'émission. Le retrait des billets de banque bernois dura jusqu'à fin juin 1910.

C'est en 1850 que, pour mettre fin à la plus grande des confusions, la Confédération procéda à l'unification du système monétaire suisse sur la base du système français. Il n'y a donc pas cent ans de cela. Avant 1850 les billets de banque bernois étaient libellés en thalers, équivalant à 5.— fr. de France.

La Banque cantonale a joué un rôle prédominant dans le développement de l'économie jurassienne. Elle a mis fin à l'insécurité, sans pouvoir, bien entendu, conjurer les crises. Elle a servi utilement le pays et le Jura doit une bonne part de sa prospérité à sa politique libérale du crédit.

Ses succursales ont été ouvertes à Saint-Imier (1. 7. 58), Porrentruy (1. 1. 68), Moutier, (14. 10. 07), Delémont (1. 7. 12 ; agences de 1909 à 1912), Tramelan (1. 1. 21 ; agence de 1909 à 1921).

Ses agences ont été ouvertes à La Neuveville (21. 11. 10), Saignelégier (9. 10. 11), Le Noirmont (26. 10. 11), Laufon (15. 1. 12), Malleray (1. 7. 12). Elle a également ouvert un bureau auxiliaire à Tavannes (1. 7. 12).

La Banque cantonale de Berne est une banque d'Etat. Elle a été la première institution de ce genre en Suisse. Elle a eu quatre présidents du Conseil d'administration de 1858 à 1886, date de sa réforme. Le premier des quatre présidents fut le conseiller d'Etat Migy, de Porrentruy, les trois autres furent des conseillers d'Etat de l'ancien canton. Pendant la même période elle a eu 69 membres du Conseil d'administration, dont 10 Jurassiens. Aucun Jurassien n'a rempli les fonctions de président du Conseil de banque de 1886 à 1931, et pendant la même période nous ne trouvons qu'un seul Jurassien sur 20 membres du Conseil de banque.

La *Banque populaire suisse** n'a pas joué un rôle moins important dans le développement de l'économie jurassienne. Sa création est étroitement liée à l'évolution sociale du XIXe siècle et au mouvement coopératif, qui nous est venu d'Angleterre au début du siècle passé. Elle doit sa fondation aux crises économiques des années 1860-1870, crises au cours desquelles les artisans et les petits industriels devaient mener une lutte acharnée contre les grandes entreprises pour pouvoir subsister et se développer. C'était le règne de la concurrence la plus libre, où les moyens du plus fort devaient servir à écraser le plus faible. Les grandes exploitations disposaient de capitaux en suffisance et se trouvaient favorisées par un libéralisme économique presque absolu. Les classes moyennes cherchèrent à augmenter leur influence et à améliorer leur situation en s'unissant, en groupant leurs forces

*) Renseignements tirés en grande partie de la publication du Cinquantenaire de la Banque populaire suisse 1869-1919.

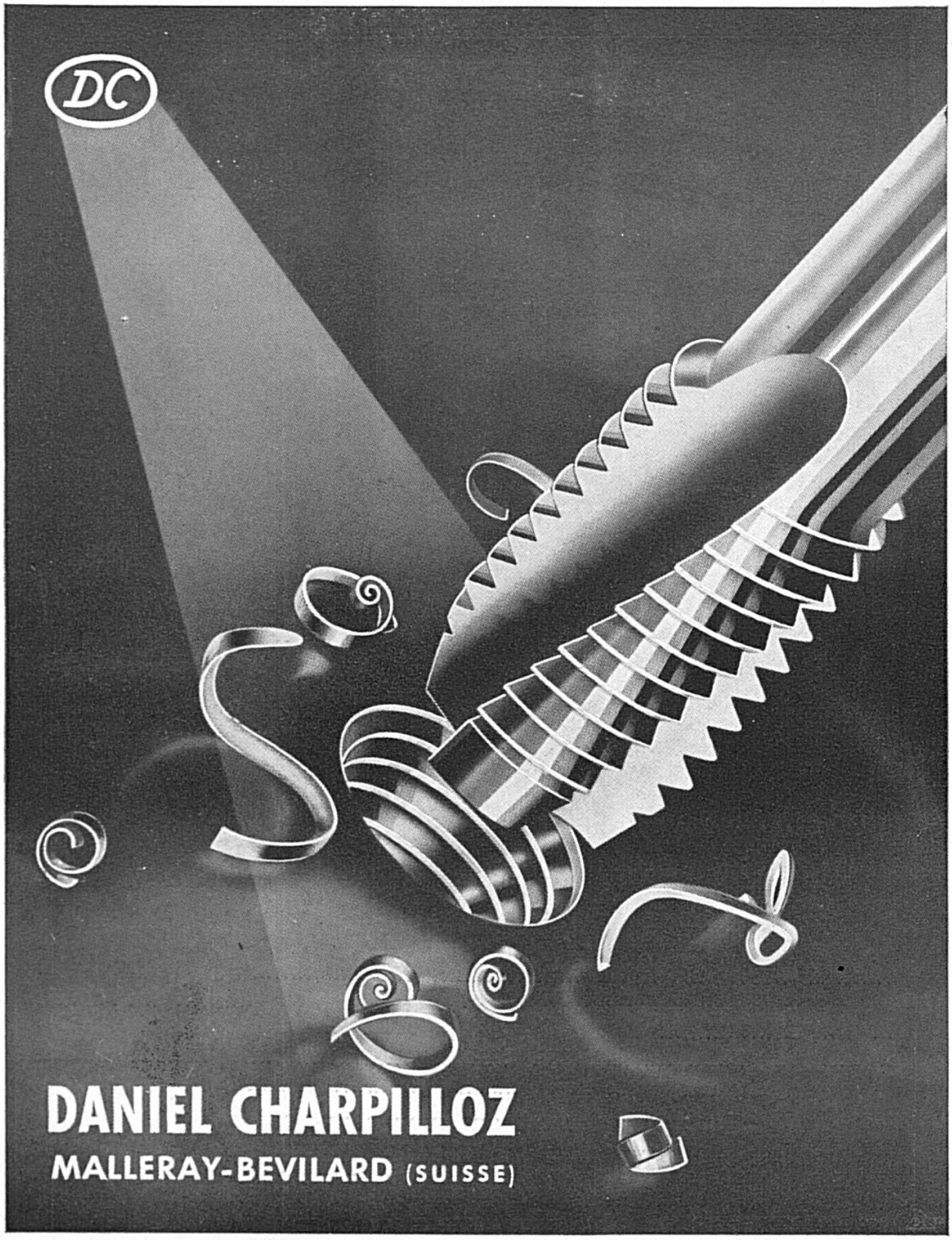
DC
DANIEL CHARPILLOZ
MALLERAY-BEVILARD (SUISSE)

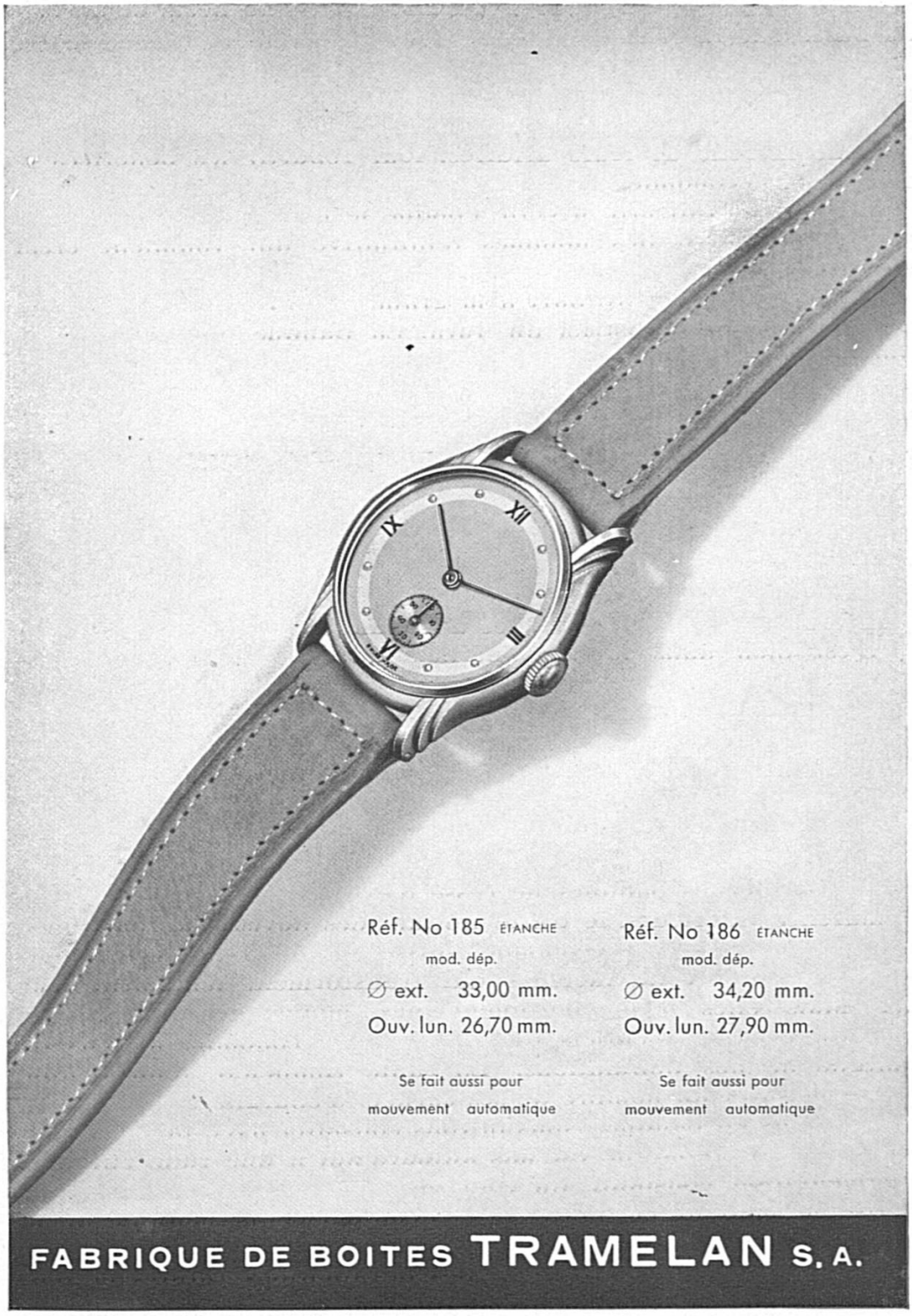
Réf. No 185 ÉTANCHE
mod. dép.
∅ ext. 33,00 mm.
Ouv. lun. 26,70 mm.
Se fait aussi pour
mouvement automatique
Réf. No 186 ÉTANCHE
mod. dép.
∅ ext. 34,20 mm.
Ouv. lun. 27,90 mm.
Se fait aussi pour
mouvement automatique
FABRIQUE DE BOITES TRAMELAN S. A.

et leurs ressources selon le système coopératif. C'est au sein de l'Union générale des ouvriers de la ville de Berne que naquit l'idée de fonder une banque populaire, caisse de prêts et de crédits basée sur la solidarité. La Banque populaire suisse fut fondée en 1869 à Berne avec 53 sociétaires et un modeste capital social versé d'un peu plus de 2000.— fr. Elle avait pour but de prêter aux gens, même les plus modestes, les fonds nécessaires à la bonne marche de leurs affaires, leur répartir les bénéfices et encourager l'économie.

Le Jura devait être à cette époque le pays des petites entreprises, celui aussi des hommes d'initiative qui voulaient créer leur propre affaire, s'établir à leur compte, ouvrir un atelier, une petite fabrique, prendre part à la grande poussée industrielle qui a marqué l'essor industriel du Jura. La Banque populaire suisse a ouvert en effet sa première succursale dans le Jura bernois, à Saignelégier, en 1875. Le Jura a donc fourni presque dès le début sa part au développement de la Banque populaire suisse. Les succursales de Porrentruy et de Tramelan furent ouvertes en 1889, celle de Saint-Imier en 1895, celle de Moutier en 1912, par la reprise de la Caisse d'épargne du district de Moutier. Au cours de la même année la Caisse d'épargne du district de Delémont s'affilia à la Banque populaire suisse et devint un comptoir de la Direction générale de cette dernière. Des agences furent également ouvertes aux Breuleux et à Tavannes.

C'est bien dans le Jura bernois que la Banque populaire suisse a, proportionnellement au chiffre de la population, le plus grand nombre de succursales et d'agences. Elle y a participé dans une très large mesure au financement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Elle a connu des jours de gloire et des heures sombres, mais elle n'a jamais perdu la confiance de nos populations, qui n'ignorent pas la fragilité des œuvres humaines.

Le rôle de nos banques ne cesse d'évoluer. La réglementation des marchés extérieurs, le trafic flottant des devises, les clearings, l'interdépendance de l'économie suisse et de l'économie mondiale, sont autant de facteurs qui transforment lentement leur rôle. Mais elles n'en continuent pas moins de reposer sur l'un des piliers essentiels de toute saine économie, le sens de l'épargne de nos populations. La santé financière d'un peuple peut se mesurer au nombre de ses carnets d'épargne et au volume de ses dépôts en banque. Nous devons constater avec tant d'autres que le sens de l'épargne est mis aujourd'hui à une rude épreuve. L'augmentation constante du coût de la vie et les prélèvements du fisc le mettent en péril. Les encouragements moraux qu'on peut lui donner ne suffisent plus pour maintenir cette vertu première. Il faut effacer le spectre des dévaluations futures et rendre à l'épargne sa fonction première, celle d'une réserve pour les mauvais jours et pour l'âge de la retraite.

René Steiner.